

## Epoxy Starter Hardener

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Epoxy Starter Hardener

N° de produit

EP121

Identifiant unique de formulation (UFI)

4K20-Y02J-000J-HE7K

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Verharder voor kunstharzen

Utilisations déconseillées

Aucune en particulier

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

**Polyestershoppen BV**

Oostbaan 680

2841 ML Moordrecht

Netherlands

+31 85 0220090

Personne à contacter

-

Courriel

info@polyestershoppen.nl

Fiche de données de sécurité rédigée le

16/03/2022

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

07/06/2021 (1.0)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### ▼ 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

Acute Tox. 4; H332, Nocif par inhalation.

Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

### ▼ Mention(s) de danger

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. (H302+H332)

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Conseil(s) de prudence

### ▼ Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

### ▼ Précautions

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

### ▼ Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

### ▼ Stockage

Garder sous clef. (P405)

### ▼ Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

Contient

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine

alcool benzylique

## 2.3. Autres dangers

Autre étiquetage

Sans objet

Autre

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### ▼ 3.2 Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine	N° CAS: 2855-13-2	40-60%	Acute Tox. 4, H302	
	N° CE: 220-666-8		Acute Tox. 4, H312	
	REACH: 01-2119514687-32-XXXX		Skin Corr. 1B, H314	
			Skin Sens. 1, H317	
			Aquatic Chronic 3, H412	

	N° index: 612-067-00-9			
alcool benzylique	N° CAS: 100-51-6 N° CE: 202-859-9 REACH: 01-2119492630-38-XXXX N° index: 603-057-00-5	40-60%	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332	[9]

-----

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

[9] Identifié par l'UE comme l'un des 26 ingrédients de parfum spécifiques connus pour provoquer une dermatite de contact allergique (Règlement (CE) No 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### ▼ Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 15 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

#### Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

#### Brûlure

Sans objet

### ▼ 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets de détérioration des tissus : le produit contient des substances caustiques. L'inhalation de vapeur ou

aérosols peut endommager les poumons, causer des irritations et des douleurs des organes respiratoires et déclencher la toux. Les substances corrosives peuvent occasionner des blessures irréversibles aux yeux. L'acide attaque la peau.

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

##### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO<sub>x</sub>).

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

#### ▼ 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomée pour contenir et collecter les matières absorbantes non combustibles et mettez en conteneur pour élimination conformément aux règles locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

Les peroxydes du produit doivent être testés avant distillation ou évaporation, et la formation de peroxyde doit être testée, ou bien le produit doit être jeté après 1 an.

La formation de peroxyde peut être présente n'importe où dans le récipient, y compris les côtés, le fond,

l'extérieur et le bouchon fileté. Il se peut que la formation de peroxyde à des concentrations en ppm ne soit pas visuellement observable et elle doit être identifiée à l'aide de procédures de test appropriées. Si l'une des conditions suivantes existe, le matériau peut être explosivement instable et nécessitera une stabilisation avant utilisation:

1. Le matériau semble être dégradé et/ou contaminé.
2. Le matériau semble être décoloré.
3. Détérioration ou déformation du récipient de stockage.
4. Choc thermique (lumière du soleil).
5. L'âge du matériau dépasse la durée de stockage recommandée.

Évitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

#### Température de stockage

Adequately ventilated premises

#### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### DNEL

Produit/composant	alcool benzylique
DNEL	25 mg/kg
Voie d'exposition	Oral
Durée	Effets systématiques à court terme - population globale
Produit/composant	alcool benzylique
DNEL	5 mg/kg
Voie d'exposition	Oral
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	alcool benzylique
DNEL	47 mg/kg
Voie d'exposition	Dermique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Durée	Effets systématiques à court terme - travailleurs
Produit/composant	alcool benzylique
DNEL	9,5 mg/kg
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs

#### PNEC

Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
PNEC	0.06 mg/l
Voie d'exposition	Eau douce
Durée d'exposition	
Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
PNEC	.006 mg/l
Voie d'exposition	Eau de marines
Durée d'exposition	
Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
PNEC	5.784 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiments en eau douce
Durée d'exposition	
Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
PNEC	0.578 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiment en eau de marines
Durée d'exposition	
Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
PNEC	1.121 mg/kg
Voie d'exposition	Terre
Durée d'exposition	
Produit/composant	alcool benzylique
PNEC	0.456 mg/kg
Voie d'exposition	Terre
Durée d'exposition	
Produit/composant	alcool benzylique
PNEC	5.27 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiments en eau douce

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Durée d'exposition	
Produit/composant	alcool benzylique
PNEC	0.527 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiment en eau de marines
Durée d'exposition	
Produit/composant	alcool benzylique
PNEC	0.1 mg/l
Voie d'exposition	Eau de marines
Durée d'exposition	
Produit/composant	alcool benzylique
PNEC	1 mg/l
Voie d'exposition	Eau douce
Durée d'exposition	

#### ▼ 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

##### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

##### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

##### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

##### ▼ Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

##### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

##### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

##### Généralités


Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

##### Équipements respiratoires


Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-

##### Protection de la peau


Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	

#### ▼ Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

#### Protection des yeux

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Liquide

#### Couleur

Jaune pâle

#### Odeur

Odeur d'ammoniac

#### Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### pH

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Densité (g/cm<sup>3</sup>)

1.07

#### Viscosité

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

### Changement d'état

#### Point de fusion (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### ▼ Point d'ébullition (°C)

>190

#### Pression de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

#### ▼ Point d'éclair (°C)

>100



**Inflammabilité (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Inflammation spontanée (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Limite d'explosivité (% v/v)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Propriétés explosives**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Capacités oxydantes**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Solubilité**

**Solubilité dans l'eau**

Soluble

**n-octanol/coefficient d'eau**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Solubilité dans la graisse (g/L)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**9.2. Autres informations**

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune en particulier

**10.4. Conditions à éviter**

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	1030 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	1620 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Inhalation
Test	CL50 (4 heures)
Valeur	> 4178 mg/m <sup>3</sup>
Autres informations	

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Durée	Aucune information disponible
Valeur	Effets nocifs observés (Corrosif)
Autres informations	

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Durée	Aucune information disponible
Valeur	Effets nocifs observés (Corrosif)
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Espèce	
Durée	Aucune information disponible
Valeur	Effets nocifs observés (Irritant)

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Autres informations

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	OCDE 476
Espèce	Bactéries
Conclusion	Effets nocifs observés
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	OECD 474
Espèce	Bactéries
Conclusion	Aucun effet nocif observé
Autres informations	

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Espèce	Souris
Durée	
Test	
Valeur	Oral - Positive 750 mg/kg - Notes: 192h
Conclusion	
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Espèce	Souris
Durée	
Test	
Valeur	Oral - Negative 550 mg/kg - Notes: 240h
Conclusion	

Autres informations

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Effets de détérioration des tissus : le produit contient des substances caustiques. L'inhalation de vapeur ou aérosols peut endommager les poumons, causer des irritations et des douleurs des organes respiratoires et déclencher la toux. Les substances corrosives peuvent occasionner des blessures irréversibles aux yeux. L'acide attaque la peau.

**Autres informations**

Aucune en particulier

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	110 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie
Milieu environnemental	
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	23 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Méthode d'essai	
Espèce	Algues
Milieu environnemental	
Durée	72 heures

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Test	CE50
Valeur	>50 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie
Milieu environnemental	
Durée	21 jours
Test	CSEO
Valeur	3 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie
Milieu environnemental	
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	230 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Espèce	Algues
Milieu environnemental	
Durée	72 heures
Test	
Valeur	700 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	460 mg/L

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Espèce	Bactéries
Milieu environnemental	
Durée	24 heures
Test	CE50
Valeur	390 mg/L
Autres informations	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Biodégradable dans l'environnement aquatique	Non
Méthode d'essai	
Valeur	
Produit/composant	alcool benzylique
Biodégradable dans l'environnement aquatique	Oui
Méthode d'essai	
Valeur	

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine
Méthode d'essai	
Potentiel bioaccumulable	Non
LogPow	0,99
BCF	Aucune information disponible
Autres informations	
Produit/composant	alcool benzylique
Méthode d'essai	
Potentiel bioaccumulable	Oui
LogPow	Aucune information disponible
BCF	1.37

Autres informations

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**▼ 13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 6 - Toxicité aiguë

HP 8 - Corrosif

HP 13 - Sensibilisant

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

**Catalogue Européen de Déchets (CED)**

Sans objet

**Étiquetage spécifique**



Sans objet

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**



14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations
ADR UN2735	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;isophoronediamine, alcool benzylique	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C7 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG UN2735	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, benzyl alcohol	Class: 8 Labels: 8 Classification code: C7 	III	Non	Limited quantities: 5 L EmS: F-A S-B Voir ci-dessous pour plus d'informations.

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations
IATA UN2735	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, benzyl alcohol	Class: 8 Labels: 8 Classification code: C7	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.



\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

#### ▼ Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### ▼ Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

#### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

#### Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet

#### Autre

Marquage tactile.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

#### ▼ Sources

Ordonnance no 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## ▼ RUBRIQUE 16: Autres informations

### ▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H312, Nocif par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.



H332, Nocif par inhalation.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accelérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVCB = Substances hydrocarbures complexes

#### ▼ Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

#### ▼ Homologué par

H.A.B.

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

---

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques. Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.  
Pays-langue : FR-fr